

DECOSET

Projet d'Unité de Valorisation Énergétique de Toulouse-Mirail Comité de pilotage de la concertation continue Le 12 décembre 2023 à 18h Compte-rendu

Cette réunion s'est tenue le mardi 12 décembre à 18h30 à 21h au siège social de DECOSET à Balma.

Participants

- Isabelle BARTHE, garante de la concertation CNDP
- Guillaume BAUDELOCQUE, association Zéro Waste
- Alain BOUBÉE, association des habitants de Lafourguette
- Thierry BARBERO, association St-Simon Environnement
- Antoine BOUYGUES, consultant cabinet Willing
- Cathy CROUZET, association des parents d'élèves du collège St-Simon
- Ludovic DELASPRES, association des habitants de Lafourguette
- Serge ESCARTIN, association St-Simon Environnement
- Robin GIMENO, Atmo Occitanie
- Laurent GUYON, directeur général des services
- Thomas KAEB, citoyen
- Fabien LAHAYE, association T EAU T O PHIL
- Michel MASSOU, association T EAU T O PHIL
- Bernard MELLAC, responsable des services techniques DECOSET
- Julie SCHMITT, manager concertation cabinet Willing
- Audrey RICHARD-FERROUDJI, garante de la concertation CNDP
- Pierre-Yves ROBIC, Atmo Occitanie
- Vincent TERRAIL NOVES, président de DECOSET, 1er vice-président de Toulouse Métropole
- Adrien VITRAC, chef du service communication de DECOSET

Ordre du jour

- Rôle et fonctionnement du comité de pilotage de la concertation
- Le dispositif de concertation continue
- Rappel de l'actualité du projet depuis la fin de la concertation continue (décisions prises, travaux, sites alternatifs, mesures de nuisances).

Introduction

Ouverture et présentation des intervenants

Julie SCHMITT, cabinet Willing, en charge de la concertation, ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence. Elle souligne l'importance et le caractère novateur de cette première Commission de Suivi de la Concertation Continue (CSCC), inscrite dans la continuité de la concertation préalable avec les associations de riverains, les associations environnementales, les acteurs socio-économiques et les citoyens. Cette commission, prévue pour se réunir plusieurs fois par an au cours des trois prochaines années, joue un rôle essentiel de suivi la mise en œuvre du dispositif de concertation.

Julie SCHMITT présente ensuite les intervenants et le déroulé prévu pour la réunion et précise les objectifs à atteindre pour cette première commission. Ces derniers incluent la définition des modalités des prochaines rencontres de la Commission de Suivi de Concertation Continue, la co-construction du dispositif de concertation continue à une échelle plus large que la commission, et un point d'actualité sur le projet. Elle insiste sur le caractère participatif de cette réunion et sur les temps d'échange et de co-construction, qui constituent l'objectif principal de cette instance.

Introduction de Monsieur TERRAIL-NOVES, président de DECOSET

Vincent TERRAIL-NOVES, président de DECOSET, rappelle que la concertation préalable s'est déroulée du 21 septembre 2022 au 27 novembre 2022. Il remercie les participants pour la mobilisation remarquable lors de cette étape et souhaite la bienvenue aux garantes de la CNDP. Il rappelle que l'objectif est de faire vivre la concertation jusqu'à la fin de l'enquête publique en 2026, avec une volonté d'encourager les publics à participer à la concertation et de recueillir leurs avis sur les questions liées aux déchets et à l'UVE du Mirail afin de nourrir la réflexion des élus et la prise de décision. Il rappelle son souhait que la deuxième phase s'inscrive dans la continuité de la précédente et souligne le travail à poursuivre ensemble. Le projet implique, dans une première phase, des travaux de mise aux normes et de "confortement" visant à maintenir l'UVE en service jusqu'à 2032.

Afin d'enrichir les réflexions autour de l'UVE du Mirail, Vincent TERRAIL-NOVES souligne l'importance de la mobilisation citoyenne. Près de 1200 personnes ont contribué au projet lors de la concertation préalable, avec un total de 1800 contributions. Les objectifs futurs incluent la poursuite des échanges et l'engagement continu du public sur la question de l'équipement UVE et la gestion des déchets. Ce format participatif est choisi pour la Commission de Suivi de la Concertation Continue, visant à co-élaborer et suivre la concertation continue avec le territoire et les associations.

Présentation du rôle de garant de la concertation

Isabelle BARTHE, garante de la concertation CNDP sur le projet, précise les droits du public dans le cadre du dispositif de concertation, en se référant à l'article 7 de la charte de l'environnement. Elle insiste sur l'importance de la concertation continue et présente les garantes de la CNDP en charge de la supervision. Leur rôle consiste à prescrire, garantir la bonne information des publics, l'expression des avis ou observations, vérifier le traitement équitable et neutre des questions posées, et rendre compte du dispositif choisi pour susciter une large participation du public.

Audrey RICHARD-FERROUDJI, également garante de la concertation sur le projet, met en avant la volonté de garantir un accès à l'information qui soit complet, authentique et facilement compréhensible. Elle souligne l'importance de recueillir les attentes des citoyens et rappelle la possibilité d'adresser des

questions à la CNDP à tout moment en cas de besoin, notamment en ce qui concerne leur droit à participer.

Un participant intervient pour demander à quelle période le bilan annuel de la CNDP sera publié. Audrey RICHARD-FERROUDJI, garante de la concertation, répond que celui-ci devrait être diffusé autour du mois de mars. Elle précise toutefois l'absence d'engagement annuel, la publication dépendant du rythme de la concertation continue. Ce bilan sera public et déposé sur le site de la CNDP et de DECOSET lors de sa publication.

En conclusion de ce temps d'introduction, Laurent GUYON, directeur général des services de DECOSET, prend la parole et revient sur la chronologie et les grandes étapes de la concertation préalable. Il réaffirme le souhait de DECOSET de poursuivre la dynamique engagée durant la concertation préalable et de continuer à associer les parties prenantes. Il poursuit en présentant les différentes interventions effectuées sur le territoire depuis la fin de la concertation préalable : réunion dans le cadre de la définition du schéma stratégique, réunions de quartier, réunion en mai 2024 pour évoquer les pistes du dispositif envisagé avec les parties prenantes de la concertation, actions de sensibilisation et d'information en ligne et sur le territoire.

En amont de la première séquence de la réunion, Julie SCHMITT, cabinet Willing, présente les règles de prise de parole de l'instance. Elle propose un brise-glace, permettant à l'ensemble des participants de se présenter et d'expliquer le rôle qu'ils souhaitent jouer au sein de la commission.

Temps 1. Présentation de la commission de suivi de la concertation

Adrien VITRAC, chef du service communication de DECOSET, présente la commission de suivi de la concertation continue, son rôle et ses attributions. Il souligne une composition variée, regroupant des représentants des associations de riverains, des associations environnementales, ainsi que des citoyens volontaires. L'objectif principal de cette commission est de permettre le suivi effectif de la mise en œuvre des dispositifs de concertation tout en offrant la possibilité de les améliorer au fil du temps. Elle se réunira *a minima* deux fois par ans.

La commission de suivi de la concertation pourra compter entre 40 et 50 membres maximum répartis en trois collèges : associations de quartier riverains, associations environnementales, autres associations intéressées, et citoyens volontaires.

Les missions de la commission de suivi de la concertation sont également présentées :

- Participer à la définition des outils de participation, de communication et de sensibilisation des publics, en assurer le suivi et proposer des améliorations
- Participer à la préparation des réunions notamment publiques (ordre du jour, contenu, choix des intervenants...)
- Être informée de la mise en œuvre du schéma stratégique
- Être informée des activités de DECOSET, du fonctionnement des équipements, bénéficier d'une présentation du rapport annuel d'activité
- Organiser des modes de désignation de représentants appelés à participer à des comités de pilotage ou de suivi mis en place par DECOSET
- Participer à l'élaboration du cahier des charges et du suivi de l'étude relative aux terrains alternatifs pour l'implantation de l'UVE
- Participer aux positions des équipements d'analyse et aux résultats produits par ATMO

Adrien VITRAC, chef du service communication, partage ensuite le calendrier envisagé en collaboration avec la commission, ainsi que les principales thématiques à aborder au sein de la CSCC.

À la suite de cette présentation, Alain BOUBEE, association des habitants de Lafourguette, insiste sur l'importance d'associer les élus à la commission de suivi de la concertation. Ludovic DELASPRES, également représentant de l'association des habitants de Lafourguette, précise que cette présence est précisée dans l'article 6 de la Charte de l'Environnement qui mentionne le devoir des pouvoirs publics et leur rôle de contribuer et de participer aux instances de cette nature. Laurent GUYON, directeur général des services mentionne que cette demande sera intégrée au compte-rendu et étudiée.

Association de la Commission de suivi de la concertation aux autres instances DECOSET

Laurent GUYON, directeur général des services de DECOSET, reprend la parole et souligne la volonté d'associer plusieurs représentants de la commission de suivi de la concertation à différentes instances de DECOSET :

- Le comité de suivi de l'étude des sites alternatifs
- Le comité de pilotage du schéma stratégique
- Le comité de suivi des rejets de l'usine

Thierry BARBERO, représentant de l'association St-Simon Environnement, mentionne que pour donner suite à la dernière Commission de Suivi de Site (CSS), le secrétaire général de la Préfecture a souhaité que soit intégré un « volet santé » aux prochaines CSS – alors qu'il n'existait pas jusqu'à présent – et questionne DECOSET sur cette intégration. Laurent GUYON, directeur général des services précise qu'il s'agit d'une question à réfléchir et construire dans le comité de suivi des rejets de l'usine. Il rappelle les propos tenus par le secrétaire général de la préfecture durant la CSS, sur l'importance de faire travailler une autorité sanitaire indépendante qui puisse prendre en compte la thématique des impacts causés par les rejets. Pour autant, il ne s'agit pas de transformer la commission de suivi de la concertation en commission de suivi de site bis.

Lors de ce premier temps d'échange, Julie SCHMITT, du cabinet Willing interroge les participants pour savoir si ce mode de fonctionnement leur conviendrait, la manière dont il pourrait être amélioré et les modalités à envisager afin que les membres de la CSCC puissent intégrer les instances propres au syndicat mixte.

Thomas KAEB, suggère que les entreprises et autres représentants socio-économiques, puissent également être intégrés à la commission de suivi de la concertation. Laurent GUYON, directeur des services DECOSET, précise que les acteurs socio-économiques participent d'ores et déjà au comité de suivi du schéma stratégique.

Serge ESCARTIN et Thierry BARBERO, association St-Simon Environnement, souhaiteraient que ces réunions puissent être davantage organisées en proximité de l'outil industriel, pour favoriser la participation des acteurs associatifs et riverains en proximité de l'UVE. Adrien VITRAC, chef du service communication, précise que pour cette première échéance, DECOSET avait convié des associations réparties sur tout le territoire mais qu'il n'y a aucune objection à déplacer les réunions en proximité de l'UVE si un consensus émerge autour de cette volonté.

Fabien LAHAYE, représentant de l'association T EAU T O PHIL, partage la volonté de déplacer les réunions en proximité du quartier de Lafourguette. Il regrette toutefois la difficulté à mobiliser le public sur la question des déchets, quel que soit l'endroit. Michel MASSOU, de l'association T EAU T O PHIL,

prend la parole et indique qu'il souhaiterait pouvoir visiter l'outil industriel. DECOSET donne son accord pour organiser des visites. La programmation de cette visite devra tenir compte du calendrier des travaux en cours dont certaines phases rendent délicates l'organisation de visites sur site.

Julie SCHMITT, cabinet Willing en charge de la concertation, reprend la parole et propose un tour de tables pour sonder les participants et recueillir leur souhait de participer ou non à ces instances.

Cathy CROUZET, représentante des parents d'élèves du collège de St Simon, Ludovic DELASPRES, association des habitants de Lafourguette et Fabien LAHAYE, association T EAU T O PHIL, mentionnent qu'ils comprennent la nécessité pour DECOSET d'engager les membres de la commission sur 3 ans pour assurer le suivi de cette concertation et la participation aux instances. Ils précisent toutefois qu'en ce qui les concerne il s'agit d'une activité bénévole, qui s'exerce pendant leur temps libre. Ils ne peuvent garantir une présence assurée à chacune des réunions. Pour pallier cette difficulté éventuelle, les participants proposent un fonctionnement en trinôme : un titulaire et deux remplaçants pour chaque association, sur le modèle de la commission de suivi de site. DECOSET accepte ces modalités.

Thomas KEAB, n'appartenant à aucune association, craint de ne pas pouvoir à lui seul représenter l'ensemble des citoyens. Mme RICHARD-FERROUDJI, garante de la concertation CNDP, souligne qu'il n'a pas à charge de représenter l'ensemble des citoyens. Elle évoque la possibilité de relancer le recrutement d'un collège citoyen la prochaine fois et reconnaît les difficultés à mobiliser ce public.

Temps 2. Le dispositif de concertation continue

Adrien VITRAC, chef du service communication de DECOSET, détaille les grandes étapes du dispositif de participation citoyenne depuis la fin de la concertation préalable. Les principales préconisations de la CNDP ont été intégrées : l'intégration de l'ensemble des acteurs dès la définition des modalités, l'association transversale du public sur les politiques de prévention des déchets, et la mobilisation du réseau associatif, en particulier des comités de quartiers de la ville de Toulouse.

Laurent GUYON, directeur général des services, rappelle l'engagement fort de DECOSET envers la concertation continue. Il inclut l'intégration des recommandations de la CNDP, l'association de l'ensemble des acteurs ayant participé à la concertation préalable, et l'élargissement de la participation du public à la gestion globale de DECOSET. Le syndicat souhaite associer et informer le public, non seulement pendant les travaux mais aussi en phase d'exploitation du nouvel équipement.

La proposition de dispositif vise à instaurer un processus complet de communication, de mobilisation des publics, et de concertation, structuré en trois temps distincts. Ces temps comprennent des temps d'information et de participation, des instances spécifiques dédiées à la concertation, des rencontres variées : réunions publiques, ateliers citoyens, conférences/débats, ainsi que la mise en place d'outils spécifiques pour l'information et la contribution des parties prenantes.

Les six thématiques proposées dans le cadre de ce dispositif sont les suivantes :

- Études de localisations alternatives pour l'UVE
- Insertion urbaine de l'équipement
- Études et dispositifs de surveillance des rejets et nuisances
- Objectifs, moyens, et résultats de réduction des déchets à la source
- Schéma stratégique

- Délégation de service public et dispositifs contractuels

Cette structuration en trois temps et ces six thématiques reflètent la volonté d’instaurer un cadre complet et participatif pour la concertation, couvrant tous les aspects pertinents du projet et offrant des opportunités variées d’implication et de contribution de la part des parties prenantes.

Thématiques des prochaines Commissions de Suivi de la Concertation Continue concertation et thématiques à intégrer lors de la concertation

Julie SCHMITT, cabinet Willing, introduit ce second temps d’échange sur les thématiques des prochaines réunions de la Commission de Suivi de Concertation Continue et demande aux participants les sujets qu’ils souhaiteraient aborder, en complément de la question des sites alternatifs et des ajustements du dispositif de concertation.

Alain BOUBEE, association des habitants de Lafourguette, souhaiterait des informations sur l’avancement de la délégation de service public (DSP). Thierry BARBERO, Association Saint-Simon Environnement, indique qu’il devait y avoir une réunion en septembre pour préciser le contenu de la DSP. Adrien VITRAC, DECOSET, explique qu’un webinaire est prévu en janvier pour présenter ce qu’est une DSP et son fonctionnement. M. BARBERO précise qu’il souhaite avoir des informations précises sur la prochaine DSP et non des informations génériques. M. MELLAC, responsable des services techniques de DECOSET, indique que le contenu du cahier des charges relatif à la DSP est disponible mais qu’il ne sera pas possible d’en évoquer les éléments de contenu précis avant octobre 2024 pour ne pas perturber le processus de concurrence qui implique le respect d’une certaine confidentialité.

Michel MASSOU, association T EAU T O PHIL, demande s’il est envisageable d’intégrer aussi un volet pédagogique et sensibilisation qui permettrait de présenter d’autres types de valorisation, le fonctionnement des infrastructures.

Alain BOUBEE, association des habitants de Lafourguette, souhaiterait, dans un souci d’homogénéisation des niveaux d’information, que DECOSET puisse refaire un point sur les avancées du projet depuis la concertation : les décisions prises, ce qui est négociable ou ajustable et le chemin à parcourir jusqu’en 2032. DECOSET s’engage à diffuser une fiche synthétique sur ces points là (à intégrer dans la prochaine newsletter et sur les réseaux sociaux/site internet).

Audrey RICHARD-FERROUDJI, garante de la concertation CNDP, souligne que les attributions de cette CSCC sont ambitieuses, que cette instance peut être assimilée à un comité de pilotage de la concertation continue. L’ensemble des participants donne son accord pour renommer la « Commission de Suivi de la Concertation Continue » en « Comité de Pilotage de la Concertation Continue » (CPCC).

Temps 3. Actualités du projet

Julie SCHMITT, cabinet Willing, introduit le 3ème temps de la réunion sur les actualités du projet et donne la parole à M. MELLAC, directeur des services techniques de DECOSET.

Bernard MELLAC, responsable des services techniques de DECOSET, prend la parole et précise le rôle d’ATMO Occitanie, organe indépendant externe en charge du suivi de l’impact des activités de l’UVE sur la qualité de l’air dans son environnement. Il explique que deux stations avec capteurs de qualité de l’air sont installées autour de l’Unité de Valorisation Énergétique du Mirail.

Laurent GUYON, directeur général des services DECOSET, ajoute que pour donner suite à la concertation préalable et aux demandes de renforcement de l'analyse, notamment au sujet des NOx, une station mobile sera ajoutée. Son emplacement évoluera chaque année en fonction des points d'intérêt identifiés collectivement. Pour cette première année 2024, elle a été positionnée en proximité du collège St-Simon, à la suite de la demande des participants durant la concertation préalable. Il précise que la définition des emplacements où positionner la station mobile fait partie des attributions du comité de pilotage de la concertation continue et pourra être discutée en réunions publiques ou ateliers. Il précise également que les secteurs géographiques à enjeux seront identifiés lors des réunions de concertation du comité. En revanche, Atmo Occitanie restera la seule partie prenante à pouvoir proposer un emplacement exact pour la station de mesures mobile. Cet emplacement dépendra de l'expertise d'Atmo et des critères d'implantation pour ce genre de dispositif, répondant aux attentes normatives en termes d'évaluation de la qualité de l'air : configuration proche autour du site, contraintes techniques de sécurité et d'alimentation électrique, vents dominants, intérêt du lieu par rapport aux secteurs déjà investigués etc... Cette expertise pourra bien sûr faire l'objet d'un point de présentation au cours du prochain comité « suivi des rejets de l'usine ».

Ludovic DELASPRES, association des habitants de Lafourguette, souligne l'importance d'avoir accès aux données des capteurs et mentionne des demandes de mesures pendant le COVID et l'arrêt des travaux cet été, afin d'établir des points de comparaison. Laurent GUYON, précise que ces mesures sont en cours d'analyse par ATMO. Il propose d'intégrer aux échanges du comité de pilotage de la concertation le mode de restitution des résultats, que ce soit lors d'une réunion publique, d'un webinaire, ou durant le comité de suivi des rejets de l'usine.

Les membres du comité de pilotage conviennent de présenter ces mesures lors d'un comité de suivi des rejets en février avec ATMO Occitanie, suivi d'une réunion publique au quartier Lafourguette le 2 avril 2024. Les résultats seront diffusés sur les réseaux sociaux et sur le site internet de la concertation.

Bernard MELLAC, responsable des services techniques, présente ensuite la deuxième actualité, qui concerne la recherche d'un site alternatif. Il indique qu'une nouvelle étude sera lancée courant 2024 et que l'enrichissement des critères sera proposé lors d'un prochain comité de pilotage de la concertation continue.

CONCLUSION

Julie SCHMITT rappelle les éléments abordés en séance :

- **Sur la question du fonctionnement du comité de pilotage concertation :**
 - Proposer la présence des élus et acteurs socio-économiques pour les prochains comités de pilotage concertation et déplacer les réunions au plus proche du territoire impliqué
 - Lancer un appel à candidature pour les instances auprès du grand public.
- **Sur le contenu de cette instance et les demandes thématiques de concertation sur le territoire :**
 - Organiser un comité de suivi des rejets en février et une réunion en avril 2024 à Lafourguette pour présenter les mesures d'ATMO Occitanie.
 - Produire une fiche synthétique sur la concertation : ce qui a été décidé, ajustable et négociable.

- Produire une plaquette synthétique et pédagogique sur la DSP (fonctionnement, contenu, consultation en cours).
- Intégrer lors des prochaines réunions et dans les thématiques de la concertation à venir le volet santé, le volet prévention et changement de geste, la question du fonctionnement des installations et des autres valorisations possibles, une vulgarisation du schéma stratégique et objectifs.

Julie SCHMITT conclut la réunion en remerciant les participants pour leur présence. Elle annonce qu'un compte-rendu détaillé de la réunion sera partagé aux participants.

Une proposition d'ajustement du dispositif sera présentée à la commission de suivi de concertation et aux garants. Les prochaines rencontres sont prévues pour le 12 février 2024, septembre 2024, avec d'autres événements à venir sur le territoire. Les participants sont encouragés à continuer de contribuer sur le site de DECOSET ou par mail/courrier.